Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent trente-sixième session
Point 14.2 de l'ordre du jour provisoire

EB136/44
6 novembre 2014

Nomination du Directeur régional pour l'Europe

1. Le mandat actuel de Mme Zsuzsanna Jakab au poste de Directeur régional pour l'Europe expire le 31 janvier 2015.

2. À sa soixante-quatrième session, le Comité régional de l'Europe a, en vertu de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et conformément à l'article 47 de son Règlement intérieur, désigné Mme Zsuzsanna Jakab pour un nouveau mandat au poste de Directeur régional pour l'Europe et adopté la résolution suivante :[1]

> Le Comité régional,
>
> En vertu de l'article 52 de la Constitution de l'OMS ;
>
> Conformément à l'article 47 du Règlement intérieur du Comité régional de l'Europe,
>
> 1. DÉSIGNE Mme Zsuzsanna Jakab au poste de Directeur régional pour l'Europe ;
>
> 2. PRIE le Directeur général de proposer au Conseil exécutif la nomination de Mme Zsuzsanna Jakab à compter du 1er février 2015.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

3. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner la résolution ci-dessus du Comité régional de l'Europe conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

4. En outre, le Conseil est invité à examiner à cet égard le projet de résolution suivant :

> Le Conseil exécutif,
>
> Vu l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ;
>
> Vu également la désignation faite par le Comité régional de l'Europe à sa soixante-quatrième session,

[1] Résolution EURO/RC64/R3.

1. NOMME À NOUVEAU Mme Zsuzsanna Jakab en qualité de Directeur régional pour l'Europe à compter du 1er février 2015 ;

2. AUTORISE le Directeur général à établir au bénéfice de Mme Zsuzsanna Jakab un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1er février 2015, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du personnel.

= = =